

2025/0161

**DÉPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT D'AVESNES-SUR-HELPE  
COMMUNE DE AVESNELLES**

SOUS PREFECTURE  
D'AVESNES/HELPE

17 JAN. 2025

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AVESNELLES**

L'an deux mille vingt-cinq, le treize janvier, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AVESNELLES, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Antoine BADIDI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 15 - Votants : 16

Etaient présents MM.BADIDI.SEGUIN.COQUELET.CHRETIEN.CHATELAIN.  
PETIT.WERY.JOSSET.RAVIDAT et ASCONE.

Mmes MERCIER.PREVOST.WAUCHER.CAFFIAU.DELBRUYERE.

Absents ayant donné procuration : Mme BOURAINE à M. SEGUIN.

Absents : Mmes DELPLANQUE-GABET et MALINGRE et M. CHALDAUREILLE.

Secrétaire de séance : M. PETIT.

**Objet : TARIFS MAJORES AUX SERVICES CANTINE ET GARDERIE POUR  
RETARD PERSISTANT D'INSCRIPTION.**

Par le biais du logiciel cantine et garderie, il est demandé aux parents d'effectuer l'inscription de leur(s) enfant(s) 72 heures à l'avance, à ce service dispensé sur le site internet.

En décembre 2022, le Conseil Municipal a délibéré pour l'instauration d'une majoration tarifaire à hauteur d'un euro suite à de nombreux retards récurrents dans les inscriptions.

Toutefois, aujourd'hui, est toujours constaté des manquements récurrents dans les inscriptions aux services périscolaires.

En ce sens, et afin que les familles concernées respectent le délai, il est proposé de réévaluer la majoration à cinq euros qui sera appliquée comme suit :

**AVESNELLES CANTINE :**

- |                                   |                             |
|-----------------------------------|-----------------------------|
| • 1 <sup>er</sup> enfant : 3,10€  | Majoration proposée : 8,10€ |
| • 2 <sup>ème</sup> enfant : 3,00€ | Majoration proposée : 8,00€ |
| • 3 <sup>ème</sup> enfant : 2,80€ | Majoration proposée : 7,80€ |

**AVESNELLES GARDERIE :**

- |                                            |                             |
|--------------------------------------------|-----------------------------|
| • Garderie du matin (à la semaine) : 3,70€ | Majoration proposée : 8,70€ |
| • Garderie du soir (à la semaine) : 3,70€  | Majoration proposée : 8,70€ |

**EXTERIEURS CANTINE :**

- |                                   |                             |
|-----------------------------------|-----------------------------|
| • 1 <sup>er</sup> enfant : 3,70€  | Majoration proposée : 8,70€ |
| • 2 <sup>ème</sup> enfant : 3,50€ | Majoration proposée : 8,50€ |
| • 3 <sup>ème</sup> enfant : 3,25€ | Majoration proposée : 8,25€ |

## Suite de la délibération 2025/0161

### EXTERIEURS GARDERIE :

- Garderie du matin (à la semaine) : 5,10€
- Garderie du soir (à la semaine) : 5,10€

Majoration proposée : 10,10€

Majoration proposée : 10,10€

**Vu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**Accepte** la majoration de cinq euros pour chaque catégorie de tarifs, énumérés ci-dessus, qui sera appliquée aux familles qui persistent à inscrire tardivement ou n'inscrivent pas leurs enfants sur le site hébergeant les services de la cantine et de la garderie.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits  
Pour extrait conforme,  
AVESNELLES, le 16 JAN. 2025  
Le Maire,

